

Les 25 pistes pour une régulation impartiale des médias en RDC

Contexte

Dans le cadre du projet *Actions citoyennes pour la transparence des élections* (ACTE), Ebuteli mène une série de recherches sur les institutions impliquées dans la gestion du processus électoral en République démocratique du Congo (RDC). Après des notes thématiques consacrées à la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), à la Cour constitutionnelle et au Conseil national de suivi de l'accord (CNSA), une nouvelle étude a été publiée en août 2024 sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), intitulée « CSAC, régulateur ou partisan ? ».

Cette note documente la politisation de la régulation des médias, notamment à travers la composition déséquilibrée du CSAC, les mécanismes opaques de nomination de ses membres, ses ressources limitées et son manque d'efficacité lors des élections de 2023. Elle démontre comment l'institution, censée garantir une régulation impartiale des contenus médiatiques, a au contraire renforcé les soupçons de partialité et de contrôle politique du débat public.

Huit mois après la publication de cette note, Ebuteli a organisé, le 24 avril 2025, un forum public au Cercle Elais à Kinshasa. L'événement a rassemblé des représentants d'organisations politiques, de la société civile, des médias, ainsi que des chercheurs et universitaires. Il s'est tenu dans un contexte tendu, marqué notamment par une aggravation du conflit armé dans l'est du pays et par de vives critiques envers le CSAC, accusé d'instrumentalisation politique et de dérives autoritaires sous couvert de « patriotisme médiatique ». Et le CSAC s'est retrouvé lui-même au cœur des querelles intestines entre son président et la majorité de ses membres. Ces derniers reprochaient à Christian Bosembe une dérive autoritaire, à travers de violations régulières du règlement intérieur de l'institution. Les meneurs de cette fronde ont été convoqués par le Conseil national de cybersécurité, structure œuvrant au sein de la présidence de la République. Cette intrusion dans le fonctionnement du CSAC a renforcé les soupçons de la dépendance de cette « institution d'appui à la démocratie » vis-à-vis du pouvoir.

Deux panélistes étaient initialement prévus : un représentant du CSAC, invité à présenter la position officielle de l'institution, et Me Charles Mugagga Mushizi, directeur du Centre d'échanges pour des réformes juridiques et institutionnelles (CERJI). Seul ce dernier a finalement pris part aux échanges, en l'absence regrettée du CSAC. Son intervention a permis d'engager une discussion critique et documentée sur les enjeux structurels de la régulation médiatique, après la présentation des résultats de la note d'Ebuteli.

Analyse des échanges

Tout au long du forum, les participants ont dressé un diagnostic sans complaisance du CSAC, entre critiques structurelles, propositions concrètes et désaccords assumés :

- Un diagnostic partagé sur la politisation du CSAC
Le mode de désignation des membres du CSAC, majoritairement sous le contrôle d'institutions politiques, est perçu comme la principale cause de son inféodation. La nomination par ordonnance présidentielle renforce cette dépendance.
- Des critiques sur la gouvernance interne
Me Charles Mugagga a dénoncé l'absence de collégialité et la concentration du pouvoir entre les mains du président du CSAC. Il a souligné le caractère arbitraire des sanctions, faute d'un référentiel commun de lecture.
- Une fracture sur l'avenir de l'institution
Le recours récurrent au « patriotisme médiatique » pour justifier la censure a été largement rejeté. Les participants ont souligné le deux poids deux mesures entre médias critiques et médias pro-gouvernementaux.

Quand le CSAC se surveille (un peu)

Le 20 juin 2025, le CSAC a publié son premier rapport de monitoring du pluralisme politique, portant sur le mois de décembre 2024. Réalisé avec l'appui de partenaires internationaux, ce rapport révèle une surreprésentation des acteurs de la majorité (91,2 % du temps d'antenne) contre seulement 8,8 % pour l'opposition. Ce déséquilibre est encore plus flagrant dans les médias publics, notamment RTNC 1 et RTNC Radio, où les voix dissidentes sont quasi absentes.

Bien que cet exercice constitue une avancée notable vers une forme d'autocritique institutionnelle, le rapport présente certaines limites objectives : il ne couvre qu'un mois unique (décembre 2024), se limite à huit médias de Kinshasa (sans prise en compte des chaînes provinciales ni des radios communautaires), et n'explicité pas clairement les critères d'analyse (nature des interventions, tonalité des messages, durée exacte par intervenant). Ces réserves n'annulent pas la portée du constat, mais soulignent l'importance de pérenniser et renforcer ce type d'évaluation à travers un mécanisme régulier, transparent et pluraliste.

- Une demande urgente de réforme législative
La loi organique de 2011 est jugée obsolète. Les chevauchements entre le CSAC, le ministère de la Communication, la commission de censure et les structures du numérique ont été dénoncés comme sources de confusion et d'inefficacité.
- La faiblesse de l'autorégulation
L'Union nationale de la presse congolaise (UNPC), en crise, n'assure plus un véritable rôle de contre-pouvoir. Il a été recommandé de la revitaliser et de reconnaître légalement son rôle dans l'écosystème de régulation.

Dialogue entre recherche et débat public

Thème	Note Ebuteli (août 2024)	Ce qu'a dit le forum (avril 2025)	État du consensus
Nomination des membres	Pluralisme et réduction des risques d'influence politique excessive	Appel à des mécanismes alternatives (universités, églises, ONG)	Renforcé
Pouvoir du président du CSAC	Collégialité et limitation des prérogatives	Dénonciation du mode autoritaire actuel	Renforcé
Financement	Budgets contrôlés, audits	Proposition d'un comptable dédié, recettes propres (affiches, licences)	Précisé
Cadre légal	Réforme de la loi organique	Consensus sur son obsolescence : certains plaident même pour la suppression du CSAC	Confirmé et durci
Régulation en temps de guerre	Peu développé	Sujet majeur : crainte d'un usage liberticide du «patriotisme en temps de guerre»	Nouvel enjeu
Sanctions	Comité de révision indépendant	Dénonciation de l'arbitraire, besoin d'une grille de conformité	Confirmé
Dialogue avec les journalistes	Concertation avec l'UNPC	Valorisation de l'autorégulation, besoin d'une UNPC légitime et reconnue	Élargi
Compétences croisées	Clarification des rôles institutionnels	Demande d'harmonisation entre textes et structures	Confirmé

Pistes de réflexion

À partir des constats issus de la note d'Ebuteli et des échanges tenus lors du forum public du 24 avril 2025, plusieurs problèmes structurels affectant le fonctionnement du CSAC ont été identifiés. Ils appellent des réformes ciblées, que résumant les pistes de réflexion suivantes, articulées autour des enjeux de gouvernance, d'indépendance, de transparence et de redevabilité.

1. Influence politique dans la nomination des membres

a. Problème identifié

Le processus de nomination des membres du CSAC, bien que théoriquement pluraliste, reste vulnérable aux interférences politiques. L'absence de critères objectifs et l'intervention du président de la République pour entériner les désignations affaiblissent la crédibilité et l'indépendance de l'institution.

b. Pistes de réflexion

- 1) Intégrer des acteurs indépendants (universités, églises, ordres professionnels, OSC) dans le processus de désignation.

- 2) Instaurer une procédure transparente, assortie de critères publics de compétence, d'intégrité et de représentativité.

2. Concentration du pouvoir au sein du bureau

- a. Problème identifié
Le président du CSAC exerce une autorité disproportionnée, sans contre-pouvoirs internes fonctionnels. Cette concentration compromet la collégialité, l'équilibre décisionnel et la transparence, comme l'ont notamment souligné neuf de 15 membres de cette institution d'appui à la démocratie en avril 2025.
- b. Piste de réflexion
 - 3) Réviser la loi organique pour encadrer les prérogatives du président.
 - 4) Instituer des comités internes obligatoires et soumettre certaines décisions à un vote en plénière.

3. Absence de référentiel pour les sanctions

- a. Problème identifié
Le CSAC ne dispose pas de grille d'analyse publique pour guider ses décisions disciplinaires. Cette lacune ouvre la voie à des traitements inéquitables, voire à des sanctions perçues comme politiques ou arbitraires.
- b. Pistes de réflexion
 - 5) Élaborer une grille de conformité claire, en mettant en place un référentiel public fondé sur des critères objectifs et applicables à tous.
 - 6) Assurer l'égalité de traitement des médias et la lisibilité des décisions.

4. Dépendance financière du CSAC

- a. Problème identifié
L'institution dépend quasi exclusivement des allocations budgétaires de l'exécutif, ce qui compromet son autonomie effective et sa capacité à agir de manière indépendante.
- b. Pistes de réflexion
 - 7) Affecter un comptable public permanent.
 - 8) Créer des sources de recettes propres (redevances, licences, certifications).
 - 9) Soumettre les finances du CSAC à un audit indépendant régulier.

5. Confusion des compétences avec d'autres structures

- a. Problème identifié
Le CSAC opère dans un environnement légal fragmenté, où ses compétences se chevauchent avec celles d'autres institutions (ministère de la Communication, commission de censure, organes en charge du numérique), créant confusion et inefficacité.
- b. Pistes de réflexion
 - 10) Clarifier les compétences respectives des organes concernés.

- 11) Réviser et harmoniser les textes légaux pour éviter les redondances et les conflits de juridiction.

6. Atteintes à la liberté d'expression en période de crise

- a. Problème identifié
Le recours flou au « patriotisme médiatique » en contexte sécuritaire a été utilisé pour restreindre de manière disproportionnée la liberté d'expression et censurer les médias ainsi que les voix dissidentes.
- b. Pistes de réflexion
 - 12) Encadrer strictement dans la loi les limitations à la liberté d'expression en pareille circonstance.
 - 13) Pénaliser l'imposition des sanctions sur des bases idéologiques ou non justifiées par un critère légal précis.

7. Faiblesse de l'autorégulation professionnelle

- a. Problème identifié
L'UNPC, en crise de légitimité et de structuration, ne remplit plus efficacement son rôle de régulation interne de la profession, privant le secteur d'un contrepoids crédible au CSAC.
- b. Pistes de réflexion
 - 14) Réformer l'UNPC sur des bases démocratiques et professionnelles solides.
 - 15) Reconnaître son rôle dans la loi et établir un dialogue permanent avec le CSAC.

8. Déficit de formation des membres du CSAC

- a. Problème identifié
Les membres du CSAC ne bénéficient pas d'une formation continue adaptée aux enjeux complexes de régulation, notamment en période de crise ou à l'ère du numérique.
- b. Piste de réflexion
 - 16) Instaurer un programme permanent de renforcement des capacités et inclure des modules sur la régulation, l'éthique, le droit des médias, le numérique, la gestion des conflits et le langage responsable.

9. Inexistence de recours contre les décisions du CSAC

- a. Problème identifié
Les décisions du CSAC ne peuvent faire l'objet que d'un recours judiciaire souvent long, complexe et peu accessible, ce qui rend difficile la contestation effective des sanctions.
- b. Pistes de réflexion
 - 17) Créer un mécanisme de recours gracieux rapide et crédible.
 - 18) Mettre en place un comité de médiation interne ou une instance indépendante d'appel.

10. Limites du monitoring pluraliste du CSAC

a. Problème identifié

Le rapport publié en juin 2025, bien que salué comme un premier pas, reste limité à Kinshasa, à un seul mois de mesure, et à des critères peu détaillés.

b. Pistes de réflexion

19) Pérenniser ce monitoring sous forme d'un observatoire institutionnalisé et étendre son périmètre aux médias provinciaux, radios communautaires et plateformes numériques.

20) Associer des acteurs indépendants à l'élaboration de la méthodologie et à la validation des résultats.

11. Absence de neutralité dans la communication du bureau

a. Problème identifié

Certains membres du bureau du CSAC prennent publiquement position sur des questions politiques sensibles, ce qui entame la crédibilité de l'institution.

b. Piste de réflexion

21) Intégrer explicitement dans la loi une clause de neutralité et d'obligation de réserve.

12. Absence d'évaluation indépendante des décisions du CSAC

a. Problème identifié

Les décisions controversées du CSAC – qu'il s'agisse de sanctions jugées excessives, de silences sélectifs ou de partis pris présumés – ne font l'objet d'aucune évaluation indépendante ni de retour critique structuré. Ce déficit de redevabilité alimente les soupçons de partialité persistante.

b. Piste de réflexion

22) Explorer la possibilité d'une initiative parlementaire, en lien avec la société civile, pour documenter les décisions les plus contestées du CSAC.

23) Encourager la production d'évaluations indépendantes sur le fonctionnement et les pratiques de l'institution, dans une optique de transparence et de correction des dérives passées.

13. Absence de préparation à la régulation en contexte conflictuel

a. Problème identifié

Face aux tensions sécuritaires croissantes, le CSAC ne dispose ni de doctrine claire, ni de compétences spécifiques pour encadrer la couverture médiatique en période de conflit. Ce manque de préparation renforce les risques d'usage abusif du discours patriotique et de traitement inégal des acteurs politiques.

b. Pistes de réflexion

24) Intégrer dans les formations des modules sur la régulation en situation de crise, la prévention des discours clivants et le rôle des médias dans la consolidation de la paix.

- 25) Encourager une doctrine publique de régulation adaptée aux contextes de tension, fondée sur la proportionnalité, la prudence et le respect des libertés fondamentales.

Conclusion

Ce forum a confirmé l'urgence de refonder la régulation médiatique en RDC sur des bases impartiales, transparentes et ancrées dans les réalités numériques, politiques et sécuritaires actuelles. La confrontation entre la recherche d'Ebuteli et les échanges citoyens a permis de consolider les recommandations, de les affiner et d'en formuler de nouvelles.

Au-delà du diagnostic, les propositions formulées dessinent une réforme structurelle ambitieuse du CSAC. Elles appellent une action législative rapide, une volonté politique forte, et une implication soutenue des acteurs de la société civile et des médias. Ebuteli poursuivra ce travail de veille, de dialogue et d'interpellation en vue d'une régulation médiatique réellement démocratique et au service de l'intérêt public.

À propos

Ebuteli est l'institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence, basé à Kinshasa et à Goma.

Site web : <https://ebuteli.org>

X (ex-Twitter) : [@ebuteli](#)
